

## 2e États généraux des adoptés

Fondée en 2012, l'association « **Conseil National des Adoptés** » (c.n.a.) est une association loi 1901 non confessionnelle, apolitique qui se définit comme un **laboratoire d'idées et un lieu de rencontres et d'expressions attaché à l'intérêt supérieur des personnes adoptées**, quel que soit leurs pays d'origine, ainsi que les pupilles de l'Etat.

Son objet est de :

- **produire des éléments de réflexion,**
- **contribuer à des évaluations,**
- ou **d'émettre des avis,**  
dans le cadre de **l'évolution du corpus d'idées relatives à la protection de l'enfance et à l'adoption en France et à l'international**, ainsi que dans le cadre de l'action publique menée par l'État au sens large en la matière.

Il s'attache à penser l'adoption de demain, notamment dans la prévention des difficultés liées à l'abandon, au délaissement, à l'adoption et en faveur de mesures soutenant l'accompagnement post-adoption de manière juste, neutre, impartiale et objective.

Sur invitation  
Pour plus d'informations :  
contact@conseil-national-adoptes.fr  
[www.conseil-national-adoptes.fr](http://www.conseil-national-adoptes.fr)

## « Quelle politique publique en faveur des personnes adoptées ? »

### table-ronde & regards croisés

Vendredi 9 septembre 2016 de 18h à 20h30

Le c.n.a. organisait en juin 2013 les **1ers États généraux** des adoptés. Donnant lieu à la publication en 2013 de la **Charte des adoptés** qui s'appuie sur une socle de valeurs partagées et propose 10 priorités pour mieux penser l'adoption, mieux prendre en compte et accompagner les besoins exprimés des personnes adoptées dans leur parcours de vie, de l'enfance à l'âge adulte.

Les objectifs de ces **2ème États généraux** sont :

- par l'échange spontané, d'abord **contribuer à la définition et à la mise en œuvre d'une action publique de coopération et en réseau** pour demain **au bénéfice de la personne adoptée,**
- également, faire le point, notamment en l'absence de réunion du Conseil supérieur de l'adoption en 2016, **tenter de dresser un diagnostic partagé** afin de **soutenir l'évolution à venir des pratiques professionnelles** et de **promouvoir une éthique dans l'adoption dans le meilleur intérêt des personnes adoptées.**

## Intervenants

Isabelle Grimaud

*Sous-directrice à la Direction Générale de la Cohésion Sociale.*

Odile Roussel

*Ambassadrice chargée de l'Adoption Internationale.*

Alain Lopez

*Inspecteur Général des Affaires Sociales*

Marie-Anne Chapdelaine

*Députée - Présidente du Conseil supérieur de l'adoption*

Emmanuelle Ajon

*Vice-Présidente du Conseil Départemental de Gironde, chargée de la promotion de la santé et de la protection de l'enfance.*

Geneviève Avenard

*Défenseure des enfants, vice-présidente du collège chargée de la défense et de la promotion des droits de l'enfant.*

Laura Martinez-Mora

*Collaboratrice juridique principale, Bureau permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé*

Yolaine Cellier

*Co-fondatrice de Racines Coréennes*